



nexa

Opportunité de financement

Innovation en matière de climat et de santé :
Afrique et Amérique latine et Caraïbes

Ouverture : lundi 22 juin 2026

Clôture : La date limite de dépôt des demandes pour
le déploiement à l'échelle a été REPORTÉE au 12 août
2026 à 14 h (heure de l'Est) (18 h UTC)

Remarque : depuis le 22 juillet 2026, nous n'acceptons plus de
demandes d'innovations de preuve de concept.

(Révisé et republié le 22 juillet 2026)



Aperçu

La santé est la facette humaine des changements climatiques. Ses effets s'intensifient : de la dégradation de la qualité de l'air aux vagues de chaleur meurtrières, en passant par la recrudescence des maladies infectieuses. Les communautés vulnérables sont les plus touchées, alors que les efforts d'atténuation et d'adaptation restent insuffisamment financés et progressent lentement. Les solutions progressives ne suffisent plus. Nous avons besoin d'innovations audacieuses et systémiques afin de renforcer durablement la résilience des systèmes de santé en première ligne face aux changements climatiques.

Nexa, une nouvelle initiative d'innovation en matière de climat et de santé, codirigée par Grands Défis Canada et la Science for Africa Foundation, en collaboration avec un consortium mondial de partenaires et de bailleurs de fonds, s'appuie sur le modèle éprouvé de Grands Défis pour accélérer la mise en œuvre de solutions à fort impact à la croisée du climat et de la santé. Son objectif est d'investir dans des approches audacieuses et innovantes qui permettent aux acteurs locaux du secteur de la santé de transformer les signaux de risques sanitaires liés au climat en mesures concrètes et opportunes de prestation de services de santé. Afin de mieux comprendre les domaines prioritaires de financement de Nexa (et la manière dont votre solution proposée peut répondre au défi ciblé), veuillez consulter la [Section 2 : Priorités du financement](#).

En tant qu'initiative pilotée localement et coordonnée à l'échelle mondiale, la conception de Nexa s'est appuyée sur la plus grande enquête mondiale sur le climat et la santé, sur une analyse exhaustive des lacunes, sur les contributions d'un groupe d'experts et sur un alignement stratégique avec les priorités des organismes financiers. L'initiative répond à des priorités sanitaires réelles et concrètes liées au climat et tire parti de la force de son consortium mondial pour générer un impact grâce à des investissements coordonnés, un apprentissage partagé et un réseau mondial de partenaires. Le consortium mondial des partenaires et organismes financiers de Nexa comprend, entre autres, Grands Défis Canada, la [Fondation Science for Africa](#), la [Fondation Sanofi](#), la [Fondation Novo Nordisk](#), le [Fonds pour l'innovation dans le développement](#), et le [Réseau mondial des Grands Défis](#). Pour en savoir plus sur les partenaires de Nexa et le processus de co-crédation, veuillez consulter [l'annexe A](#).

Grâce à cette opportunité de financement, Nexa investira dans des projets d'innovation en Afrique, en Amérique latine et dans les Caraïbes. Pour en savoir plus sur les pays ciblés dans le cadre de cet appel de financement, veuillez consulter la [Section 1 : Règles du concours](#) ainsi que [l'Annexe B](#).

REMARQUE : la nouvelle date limite de dépôt des demandes (reportée au 12 août 2026) s'applique uniquement aux demandes pour le déploiement à l'échelle.

Grâce à une innovation audacieuse et à une collaboration internationale, Nexa s'efforce de bâtir un avenir plus sain et plus résilient pour les communautés les plus exposées aux changements climatiques.

Dans quoi investissons-nous?

- Les innovations en phase de **déploiement à l'échelle**, c'est-à-dire des approches qui ont déjà été testées, se sont avérées efficaces et sont maintenant prêtes à être déployées à plus grande échelle. Les organisations ne disposant pas de données probantes suffisantes et pertinentes démontrant leur preuve de concept sont fortement encouragées à ne pas présenter de demande de financement déploiement à l'échelle. Pour en savoir plus sur la manière dont Nexa définit le « Déploiement à l'échelle », veuillez consulter [Notre approche d'investissement](#).
- Vous trouverez les critères d'évaluation complets dans [l'Annexe C](#).
- Nous n'acceptons plus de demandes d'innovations de preuve de concept.

De quel type de financement s'agit-il?

bien que nous prévoyions que la majorité des investissements seront réalisés sous forme de subventions, nous pourrions également choisir d'offrir un financement par emprunt ou par actions selon le type d'organisation, le stade de développement de l'entreprise et le plan de viabilité.

REMARQUE: Les candidats retenus pourraient recevoir un financement de la part d'un ou de plusieurs partenaires de Nexa. Cette information sera confirmée à un stade ultérieur du processus de sélection.

Quel est le montant du financement ?

- Les montants des investissements pour le **déploiement à l'échelle** varieront entre **250 000 et 2 000 000 \$US par innovation**, à la discrétion des partenaires de Nexa, selon le stade de maturité de l'innovation.
- **Nous n'acceptons plus de demandes d'innovations de preuve de concept.**

REMARQUE : Bien que les montants de financement soient indiqués ici en USD, la devise de versement variera selon le partenaire Nexa qui les octroie. Pour les candidats retenus, les détails relatifs à la devise de l'octroi seront discutés ultérieurement dans le cadre du processus de sélection.

Quelle est la durée du financement ?

- La durée maximale de la période d'investissement pour le déploiement à l'échelle est de 24 mois (pour les investissements initiaux). Des périodes plus courtes sont également acceptées.
- **Nous n'acceptons plus de demandes d'innovations de preuve de concept.**

Qui peut postuler ?

- Les organisations constituées en personne morale ou l'équivalent (par exemple, les entreprises, les entreprises sociales, les organisations non gouvernementales, les organismes à but non lucratif, les organismes à but lucratif, les instituts de recherche ou universitaires).
- Toutefois, les particuliers, les entreprises individuelles, les fiducies non constituées en personne morale et les sociétés de personnes ne peuvent pas présenter de demande.

Quelle est la date limite pour déposer une demande ?

Toutes les demandes Déploiement à l'échelle doivent être soumises sur le portail Fluxx d'ici le **12 août 2026 à 14 h HE (18 h UTC)** [date limite reportée]

Nous n'acceptons plus de demandes d'innovations de preuve de concept.

Comment faire une demande?

Les demandes doivent être soumises via le portail en ligne de Grands défis Canada (Fluxx). Nous n'accepterons aucune demande soumise par un autre moyen.

Postulez dès maintenant : <https://gcc.fluxx.io>

REMARQUE: À l'issue de la date limite de dépôt des demandes, fixée au 12 août 2026 à 14 h 00 (heure de l'Est) (18 h 00 UTC) [prolongé uniquement pour les demandes pour le déploiement à l'échelle], nous n'accepterons plus de demandes spontanées. Après cette date, cette opportunité de financement ne sera accessible que sur invitation, et seules les organisations candidates invitées pourront soumettre leur demande de financement pour le déploiement à l'échelle. La durée de cette phase « sur invitation » sera indéfinie et pourra prendre fin à tout moment, sans préavis. Nous pouvons, à notre discrétion, inviter d'autres innovateur.trice.s externes à présenter une demande, dont les travaux correspondent aux priorités d'un partenaire de financement, ainsi que d'anciens ou d'actuels bénéficiaires de subventions de l'un ou l'autre des partenaires de financement.



Table des contenus

Aperçu

Dans quoi investissons-nous ?.....	3
De quel type de financement s'agit-il ?.....	3
Quel est le montant du financement ?.....	4
Quelle est la durée du financement ?.....	4
Qui peut postuler ?.....	4
Quelle est la date limite pour déposer une demande ?.....	5
Comment faire une demande?.....	5

1

Critères d'admissibilité et détails du concours

Qui peut postuler ?.....	8
Qui ne peut pas soumettre une demande??.....	8
Votre organisation répond-elle aux critères de cette opportunité de financement?	8
Lien avec les communautés.....	9
Règlement du concours.....	10

2

Priorités de financement

Domaines d'intérêt.....	15
Attentes par type d'attribution.....	17
Résultats sanitaires prioritaires visés.....	18
Notre approche d'investissement.....	20

3

Comment soumettre une demande

Où dois-je soumettre ma demande?.....	21
À quoi s'attendre après avoir soumis une demande.....	21
Des questions ?	25



Table des contenus

Annexe A : À propos de nous

À propos de Nexa.....	26
Le processus de cocréation de Nexa.....	26
Le modèle de codirection de Nexa.....	27
À propos Grands Défis Canada.....	27
À propos Science for Africa Foundation.....	27
Le cadre d'innovation axée sur le climat de Nexa.....	29
Définitions clés.....	32

Annexe B: Les pays éligibles

Déploiement à l'échelle.....	33
------------------------------	----

Annexe C: Modalités d'évaluation des demandes

Déploiement à l'échelle.....	35
------------------------------	----

Annexe D : Conditions supplémentaires

Documents soumis et avis de confidentialité	40
Déclaration.....	42
Conditions de l'opportunité de financement.....	42
Coûts	44
Loi applicable.....	44
Gestion des risques, sécurité, antiterrorisme, anticorruption, lutte contre la corruption.....	44
Activités et livrables.....	45
Conditions de conformité des bailleurs de fonds.....	45
Modalités de financement.....	46
Conseils sur l'utilisation de l'IA générative dans nos processus de financement.....	46



1. Critères d'admissibilité et détails du concours

Qui peut postuler?

Les organisations constituées en personne morale ou l'équivalent (par exemple, les entreprises, les entreprises sociales, les organisations non gouvernementales, les organismes à but non lucratif, les organismes à but lucratif, les instituts de recherche ou universitaires).

Qui ne peut pas soumettre une demande?

Les particuliers, les entreprises individuelles, les fiducies non constituées en personne morale et les sociétés de personnes.

Les agences des Nations Unies et leurs bureaux nationaux ne sont pas non plus admissibles.

Votre organisation répond-elle aux critères de cette opportunité de financement?

Votre organisation doit^[1]:

- Être légalement constituée et enregistrée en tant que personne morale (organisation^[2] ou l'équivalent

^[1] Les conditions suivantes doivent s'appliquer à l'entité sous son nom actuel.

^[2] La signification de « juridiquement constitué » varie selon les juridictions. Chaque organisation candidate est responsable de comprendre comment cela s'applique dans sa propre juridiction. **Généralement, « juridiquement constituée » signifie que l'entité constitue une personne morale distincte (avec une identité juridique propre et séparée), peut conclure des contrats contraignants, posséder des biens en son nom, intenter des poursuites et être poursuivie, etc.** Par exemple : L'enregistrement local d'un organisme international à but non lucratif ne serait pas conforme à cette exigence d'admissibilité dans la plupart des juridictions.

Les fiducies ou les sociétés de personnes non constituées en personne morale, ou toute structure commerciale qui impose une responsabilité à une ou plusieurs personnes, ne répondraient pas à cette exigence d'admissibilité. Par contre, une fiducie juridiquement constituée ou un partenariat juridiquement constitué (parfois un « partenariat à responsabilité limitée » dans certaines juridictions) est admissible.

- Être en activité et en règle auprès de l'organisme ou des organismes d'enregistrement compétents[3]
- Être le bénéficiaire prévu du financement
- Être en mesure de conclure un accord de financement avec un (ou plusieurs) partenaire(s) de Nexa
- Être en mesure de mener à bien des activités relevant de son domaine technique
- Disposer des capacités et des autorisations internes, juridiques et réglementaires nécessaires pour recevoir et gérer des financements provenant d'un ou de plusieurs partenaires de Nexa.

Lien avec les communautés

Nexa investit dans des innovations qui tiennent compte des spécificités culturelles et qui sont portées par les communautés. Lorsque nous prenons des décisions d'investissement, nous cherchons à déterminer dans quelle mesure les innovations sont élaborées en concertation avec les communautés concernées, conçues en collaboration avec celles-ci et mises en œuvre par ou en partenariat avec elles. À cette fin, nous évaluons si les projets d'innovation sont :

1. Détenus par la communauté : l'équipe de direction est issue de la communauté concernée ou ciblée et y est établie
2. Dirigés par la communauté : l'équipe de direction est issue de la communauté concernée/cible mais n'y est pas établie OU les membres de l'équipe de gestion sont issus de la communauté concernée/cible et y sont établis
3. En partenariat avec la communauté : présence locale et engagement collaboratif ou consultatif avec la communauté concernée/cible ou les organisations communautaires
4. Rattachés à la communauté : présence locale et communauté concernée/cible informée OU absence de présence locale, mais partenariat avec une ou plusieurs organisations de la communauté concernée/cible
5. Sans lien significatif avec la communauté

Pour être admissibles à cette opportunité de financement, les organisations candidates doivent démontrer que leur projet d'innovation est au moins rattaché à la communauté.

Pour en savoir plus sur l'engagement de Nexa en faveur d'un lien avec les communautés, veuillez consulter [Notre approche d'investissement](#).

[3] Le cas échéant, les documents requis (tels que les rapports réguliers ou les déclarations fiscales) liés à la constitution ou à l'enregistrement de l'organisme doivent être à jour. L'organisme d'enregistrement concerné doit être, dans les administrations où cela s'applique, l'autorité compétente pour votre type d'entité conformément aux lois du pays.

Règlement du concours

Pays dans lequel le projet est mis en œuvre :

Déploiement à l'échelle:

- **Afrique** : les projets d'innovation proposés doivent être mis en œuvre dans les pays énumérés à l'Annexe B
- **Amérique latine et Caraïbes** : les projets d'innovation proposés doivent être mis en œuvre dans les pays énumérés à [l'Annexe B](#)

Les innovations mises en œuvre en dehors de ces pays ciblés ne seront PAS retenues.

Nous n'acceptons plus de demandes d'innovations de preuve de concept.

Propriété intellectuelle:

Les candidats sélectionnés devront respecter les politiques relatives à l'accès et au partage de la propriété intellectuelle des partenaires de Nexa concernés par l'entente contractuelle. Les innovateur.trice.s continueront de détenir leurs droits de propriété intellectuelle. Pour les innovateur.trice.s sélectionnés, les détails des exigences en matière de propriété intellectuelle seront discutés à un stade ultérieur du processus de sélection.

Chef.fe de projet

- La personne responsable du projet soumis doit être officiellement affiliée à l'organisation candidate
- La personne responsable du projet doit être un membre clé de l'équipe de projet
- Une personne ne peut être mentionnée en tant que responsable de projet que sur une (1) seule demande (remarque : une organisation peut soumettre plusieurs demandes, mais chacune doit avoir un(e) responsable de projet différent(e))

Langue :

Les demandes doivent être soumises en anglais ou en français

REMARQUE: la qualité de l'anglais ou du français d'une demande n'aura aucune incidence sur l'évaluation de celle-ci, sauf si elle compromet la clarté des informations fournies

Exhaustivité :

Seules les demandes contenant toutes les informations requises et répondant à toutes les questions seront prises en considération.

Format:

Seules les demandes soumises sur le portail [Fluxx](https://gcc.fluxx.io) de Grands Défis Canada seront retenues. (<https://gcc.fluxx.io>).

Pour plus d'informations sur les attentes des partenaires de Nexa, ainsi que sur les conditions générales de cette opportunité de financement, veuillez vous reporter à [l'Annexe D.](#)





2. Priorités de financement

La crise climatique engendre de nouvelles menaces pour la santé humaine, aggrave les problèmes sanitaires existants, accentue les inégalités et exerce une pression supplémentaire sur des systèmes de santé déjà surchargés.

Parmi les menaces sanitaires liées au climat qui contribuent de plus en plus à la morbidité et perturbent l'accès aux soins courants, on peut citer l'évolution des modes de transmission des maladies vectorielles, les changements de la dynamique de transmission induits par les variations de température et de précipitations, ainsi que les épisodes de chaleur extrême et la mauvaise qualité de l'air qui aggravent les problèmes de santé aigus et chroniques. Ces phénomènes touchent de manière disproportionnée les populations vulnérables, notamment les femmes enceintes, les personnes souffrant de maladies chroniques, les enfants, les personnes âgées et les communautés défavorisées confrontées à un accès limité aux soins.

Les intervenant(e)s locaux du secteur de la santé ne disposent pas des moyens suffisants pour anticiper les risques sanitaires liés aux changements climatiques, ni pour y faire face. Cet écart persiste, car les données exploitables sur le climat et la santé ne sont pas disponibles ou utilisables de manière systématique et fiable au niveau local, les critères de décision et les protocoles ne sont pas intégrés aux processus opérationnels, et les outils adaptés au contexte ainsi que les capacités de mise en œuvre sont souvent peu fiables, en particulier en période de stress climatique.

Nous recherchons des solutions audacieuses et innovantes qui permettent aux intervenant(e)s locaux du secteur de la santé de transformer les signaux de risques sanitaires liés au climat en mesures concrètes et rapides de prestation de soins, afin de réduire les effets néfastes sur la santé causés par les infections transmises par les moustiques, les vagues de chaleur extrême et la mauvaise qualité de l'air. (Voir la figure 2 à la page 16)

Ces solutions doivent être des innovations sanitaires axées sur le climat, conçues spécifiquement pour faire face à l'impact du changement climatique sur la santé, lorsque ce problème est causé par ou fortement influencé par des risques climatiques.

De plus, les changements climatiques, en tant que facteur d'amplification des risques, constituent un élément central à prendre en compte dans la conception, le fonctionnement et le déploiement de cette innovation. Pour être considérées comme admissibles à cette opportunité de financement de Nexa, les innovations doivent répondre à la définition de Nexa de « intégré au climat » ou « axé sur le climat ». Pour plus de détails, voir la figure 1 à la page suivante.

Figure 1. Degré de prise en compte des risques climatiques dans le cadre du financement de Nexa

Phase climatique	Innovation intégrant les considérations climatiques	Innovation centrée sur le climat
Définition	L'innovation était à l'origine une solution sanitaire, mais elle a été repensée en profondeur, car elle est très sensible au climat. Les changements climatiques influencent désormais de manière significative la conception, le fonctionnement et le déploiement de base de l'innovation.	Innovation créée en réponse directe à un problème de santé causé ou intensifié par les changements climatiques. Elle introduit une nouvelle solution pour faire face à ces impacts liés au climat, le climat façonnant l'objectif principal, la conception, le fonctionnement et le déploiement de l'innovation.
Directives	- Initialement développée comme innovation pour résoudre un problème de santé, elle est devenue très sensible aux changements climatiques. - Démontre une prise en compte claire de la façon dont les changements climatiques modifient le problème de santé et ont un impact sur la performance de l'innovation. - Repensée de manière à ce que les facteurs climatiques façonnent la conception, le fonctionnement et le déploiement de base. - Peut être : - En train de piloter ou de tester l'intégration du climat au cœur de l'innovation dans un contexte limité ou contrôlé, OU - Innovation de base éprouvée intégrant une facette climatique - Quelques considérations relatives à la santé planétaire dans la conception, le fonctionnement et le déploiement (le cas échéant). L'innovation pourrait toujours exister sans les changements climatiques.	- Cela découle d'un problème de santé lié au climat qui nécessite de nouvelles solutions. - Les impacts climatiques sont la principale raison d'être de l'innovation. - Les facteurs climatiques façonnent directement l'objectif principal, la conception, le fonctionnement et le déploiement de l'innovation. - L'innovation n'existerait pas sans les changements climatiques Considérations relatives à la santé planétaire dans la conception, le fonctionnement et le déploiement (le cas échéant)
Exemples	- Programme de soins aux patients atteints de maladies chroniques repensé pour inclure des seuils de chaleur extrême afin de déclencher des plans de soins modifiés, des médicaments et une sensibilisation des patients - Amélioration du TDR pour qu'il fonctionne en cas de chaleur et d'humidité élevées Système SAP existant qui inclut des données climatiques et météorologiques dans le fonctionnement du modèle afin de mieux éclairer la voie d'intervention	- Intervention du système de santé en cas d'épidémie déclenchée par le climat - Des modèles de continuité des soins axés sur le climat en cas de chocs et de facteurs de stress climatiques Stratégies de gestion des vecteurs « plus récentes » et plus résilientes au climat

REMARQUE : Nous encourageons vivement tous les candidats à prendre connaissance de l'intégralité du cadre d'innovation climatique de Nexa (**dans l'annexe A : « Qui sommes-nous ? » – section D : « Le cadre d'innovation climatique de Nexa »**) afin de s'assurer que leur projet s'inscrit dans la ligne des objectifs spécifiques de l'initiative Nexa et de son financement.

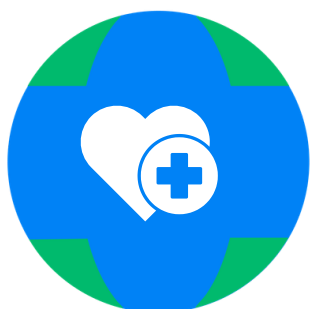
Domaines d'intérêt

Les demandes doivent porter directement sur au moins un des axes stratégiques d'intervention suivants :



1. Systèmes d'alerte précoce et de surveillance tenant compte des aléas climatiques : des innovations qui permettent aux intervenant(e)s du secteur de la santé d'anticiper et de faire face aux effets de la chaleur, de la mauvaise qualité de l'air et/ou de l'évolution de l'écologie des moustiques (entraînant une propagation accélérée du paludisme et de la dengue).

- Les innovations devraient viser à intégrer les données météorologiques et climatiques aux données sanitaires afin de prévoir les risques sanitaires liés au climat et de guider les mesures de surveillance et la prestation des services de santé.
- Ces innovations peuvent s'appuyer sur l'intelligence artificielle, les outils de santé numériques et d'autres technologies.



2. Prestations de soins adaptées au climat : innovations visant à renforcer la réponse locale aux risques liés aux infections transmises par les moustiques et/ou aux effets de la chaleur et de la mauvaise qualité de l'air sur la santé.

- Comprend les innovations qui facilitent le triage, le diagnostic, le traitement et la continuité des soins, en particulier pour les personnes atteintes de maladies chroniques non transmissibles et sensibles au climat, les enfants, les personnes âgées et les femmes enceintes.
- Comprend les solutions intelligentes sur le plan climatique, fonctionnelles dans les contextes à faibles ressources et dans des conditions météorologiques extrêmes, en particulier en cas de chaleur et d'humidité extrêmes.

REMARQUE : Les maladies chroniques non transmissibles et sensibles au climat qui intéressent Nexa sont les maladies cardiovasculaires, le diabète, les maladies respiratoires chroniques et la maladie rénale chronique. Les solutions portant sur d'autres maladies non transmissibles chroniques (MNT) ne seront pas considérées comme pertinentes dans le cadre de cet appel de financement.

Figure 2. Champ de financement de Nexa



Autres considérations :

- Nous sommes particulièrement intéressés par les solutions qui s'appuient sur le savoir local et tiennent compte des priorités de la communauté. (Voir [Lien avec les communautés](#) à la section 1 – Critères d'admissibilité et détails du concours)
- Nous encourageons les innovations qui accordent la priorité aux populations particulièrement vulnérables aux effets des infections transmises par les moustiques (paludisme et dengue), de la chaleur et de la mauvaise qualité de l'air, notamment les enfants, les personnes âgées, les femmes enceintes et les personnes atteintes de maladies chroniques non transmissibles et sensibles aux variations climatiques[4].
- Nous favorisons également les solutions qui répondent aux besoins des populations à haut risque et défavorisées, notamment les communautés rurales, les peuples autochtones, les personnes vivant dans des campements de fortune et les populations touchées par les conflits.
- Nous encourageons les solutions innovantes qui tiennent compte de leur impact environnemental. Dans la mesure du possible, les solutions devraient viser à mettre en œuvre des mesures d'atténuation des changements climatiques afin de limiter l'empreinte environnementale.

Attentes par type d'attribution

Toutes les propositions doivent comporter une justification étayée, expliquant en quoi la conception et la mise en œuvre de l'innovation sont susceptibles d'améliorer de manière significative les résultats prioritaires et de combler les lacunes actuelles.

Déploiement à l'échelle : les propositions de déploiement à l'échelle doivent s'appuyer sur des données existantes démontrant la faisabilité et l'efficacité de l'innovation, ainsi que sur les premiers signes de son impact sur les résultats prioritaires. **Si vous ne disposez pas de preuves de concept suffisantes et pertinentes, il vous est vivement recommandé de ne pas postuler, car votre proposition ne sera pas retenue.** Au cours du déploiement à l'échelle, les innovateur.trice.s recevront un soutien pour développer davantage cette base de données factuelle, en mettant davantage l'accent sur des approches d'évaluation solides et rigoureuses pour valider l'impact sur la santé dans le contexte d'un ou de plusieurs aléas climatiques.

Nous n'acceptons plus de demandes d'innovations de preuve de concept.

[4] Les maladies chroniques non transmissibles liées au climat qui présentent un intérêt particulier sont les suivantes : les maladies cardiovasculaires, le diabète, les maladies respiratoires chroniques et les maladies rénales chroniques.

Résultats sanitaires prioritaires visés

Les innovateur.trice.s devront élaborer des plans SEA (suivi, évaluation et apprentissage) solides, conçus pour démontrer que leur projet d'innovation a un impact mesurable et significatif sur les objectifs sanitaires pertinents pour leur domaine d'intervention.

Les innovateur.trice.s devraient tenir compte de leur théorie du changement lorsqu'ils définissent les résultats sanitaires sur lesquels leur innovation aura un impact. Par exemple, même si un produit innovant donné est conçu pour fournir des informations permettant une alerte précoce en cas de vagues de chaleur, l'innovateur.trice doit tenir compte des mesures d'intervention attendues de la part du système de santé et des intervenant(e)s locaux du secteur de la santé, ainsi que de l'impact correspondant sur les soins prodigués aux personnes atteintes de maladies non transmissibles et sensibles au climat. Les résultats techniques ou opérationnels liés à l'efficacité du système d'alerte précoce en matière de génération d'alertes ne suffiraient pas à eux seuls. Il est nécessaire de comprendre l'impact final de cette technologie sur l'accès aux soins et/ou sur la santé.

Par conséquent, les résultats sanitaires prioritaires pour cette problématique comprennent l'amélioration de l'accès aux soins ou des effets sur la santé pour l'une des pathologies sensibles au climat suivantes :

- Infections transmises par les moustiques : paludisme, dengue
- Maladies non transmissibles : maladie cardiovasculaire, diabète, maladie respiratoire chronique et maladie rénale chronique
- Retombées liées à la grossesse : hypertension, diabète gestationnel, stress thermique

Cela peut se traduire par un meilleur accès (p. ex. toucher davantage de personnes, améliorer la rapidité des soins) ou par une plus grande efficacité des solutions adaptées au changement climatique sur le plan sanitaire, notamment en matière de prévention, de diagnostic, de suivi et/ou de traitement de ces pathologies.

Voici des exemples d'objectifs sanitaires prioritaires. Ces exemples sont fournis à titre indicatif uniquement. Les innovateur.trice.s doivent se concentrer sur la définition du ou des objectifs prioritaires les plus pertinents pour leur innovation, là où ils s'attendent à avoir un impact significatif.

- Un meilleur accès (y compris en termes de rapidité) aux soins préventifs, au dépistage, aux traitements ou à la prise en charge de la pathologie X
- Augmentation du nombre de personnes ayant bénéficié de plans de traitement/prise en charge adaptatifs qui répondent à un ou plusieurs aléas climatiques

- Augmentation du nombre de personnes à risque bénéficiant de mesures d'intervention sanitaire mises en œuvre en réponse à un système d'alerte précoce et de surveillance tenant compte des aléas climatiques
- Réduction du risque d'infection, de complication ou d'hospitalisation en raison d'infections au paludisme ou à la dengue
- Réduction du risque de complications de santé, d'hospitalisation ou de morbidité liées au climat pendant la grossesse (par exemple, celles résultant de l'hypertension, du diabète gestationnel, du stress thermique, etc.)
- Réduction de la morbidité, des taux d'hospitalisation ou des complications chez les personnes souffrant de maladies chroniques, y compris les maladies cardiovasculaires, le diabète, les maladies respiratoires chroniques et la maladie rénale chronique

Il est important de noter que les innovateur.trice.s doivent également réfléchir à la manière dont ils démontreront la capacité d'adaptation de leur innovation au changement climatique.

Cela implique notamment d'évaluer les objectifs prioritaires sur le plan temporel et de comprendre comment l'innovation se comporte face aux risques climatiques, tels que l'évolution de l'écologie des moustiques, la détérioration de la qualité de l'air et la multiplication des vagues de chaleur. Cela pourrait, en partie, être facilité en mettant l'accent sur des résultats intermédiaires clés, qui permettent d'évaluer l'impact de l'innovation sur la réactivité du système de santé local et de ses intervenant(e)s.

Exemples de retombées intermédiaires pour la santé :

- Renforcement de la capacité des intervenant(e)s locaux du secteur de la santé à interpréter les signaux de risques liés au climat et à y donner suite
- Capacité accrue des systèmes de santé à adapter les services pendant les périodes de risque climatique (par exemple, capacité d'intensification, sensibilisation, interventions ciblées)
- Amélioration de la rapidité et de l'efficacité des réponses du système de santé aux signaux de risque climatique
- Amélioration de la continuité des services de santé essentiels en cas de signaux de risques climatiques

Les innovateur.trice.s doivent produire des données probantes et rigoureuses démontrant comment leurs solutions contribuent à des améliorations significatives des résultats en matière de santé. (Pour les candidats au déploiement à l'échelle, cela comprend également la correction des lacunes existantes dans la base de données probante.)

Nexa est ouvert à toute proposition concernant diverses approches d'évaluation, notamment les études observationnelles, la recherche utilisant des méthodes mixtes, les études quasi-expérimentales et les essais contrôlés randomisés (ECR)[5].

Les propositions pour cette opportunité de financement ne seront pas classées par ordre de priorité selon la méthode de recherche prévue, mais nous attendons des innovateur.trice.s qu'ils fournissent une justification claire de l'approche proposée. Pour en savoir plus sur les attentes et les exigences de Nexa en matière de SEA pour la « Preuve de concept » et le « Déploiement à l'échelle », veuillez consulter : [Notre approche d'investissement](#).

Notre approche d'investissement

Pour en savoir plus sur l'approche d'investissement adoptée par Nexa ainsi que sur les types d'innovations que nous cherchons à appuyer, nous encourageons fortement les organisations candidates à consulter la page « [Notre approche d'investissement](#) ».

[5] Remarque concernant les essais contrôlés randomisés (ECR) : Les ECR constituent une approche de référence pour établir l'attribution de l'impact et, dans le secteur du développement, ils se sont avérés réalisables dans un large éventail de contextes, de secteurs et de types d'innovation. Bien qu'il ne s'agisse pas d'une exigence pour le financement du DaE, Nexa accueille favorablement les propositions d'ECR lorsque celles-ci s'inscrivent dans le plan d'un.e innovateur.trice, en fonction des données disponibles et des objectifs de sa proposition.



3. Comment soumettre une demande

Quand?

Toutes les demandes Déploiement à l'échelle doivent être soumises sur le portail [Fluxx](#) d'ici le 12 août 2026 à 14 h HE (18 h UTC) [date limite reportée].

Les candidats sont encouragés à s'inscrire tôt afin de se familiariser avec le portail [Fluxx](#) et le formulaire de demande et d'éviter d'éventuels problèmes de dernière minute, qu'il nous serait difficile de résoudre avant la date limite. Les demandes soumises en retard ne seront pas acceptées.

Où dois-je soumettre ma demande?

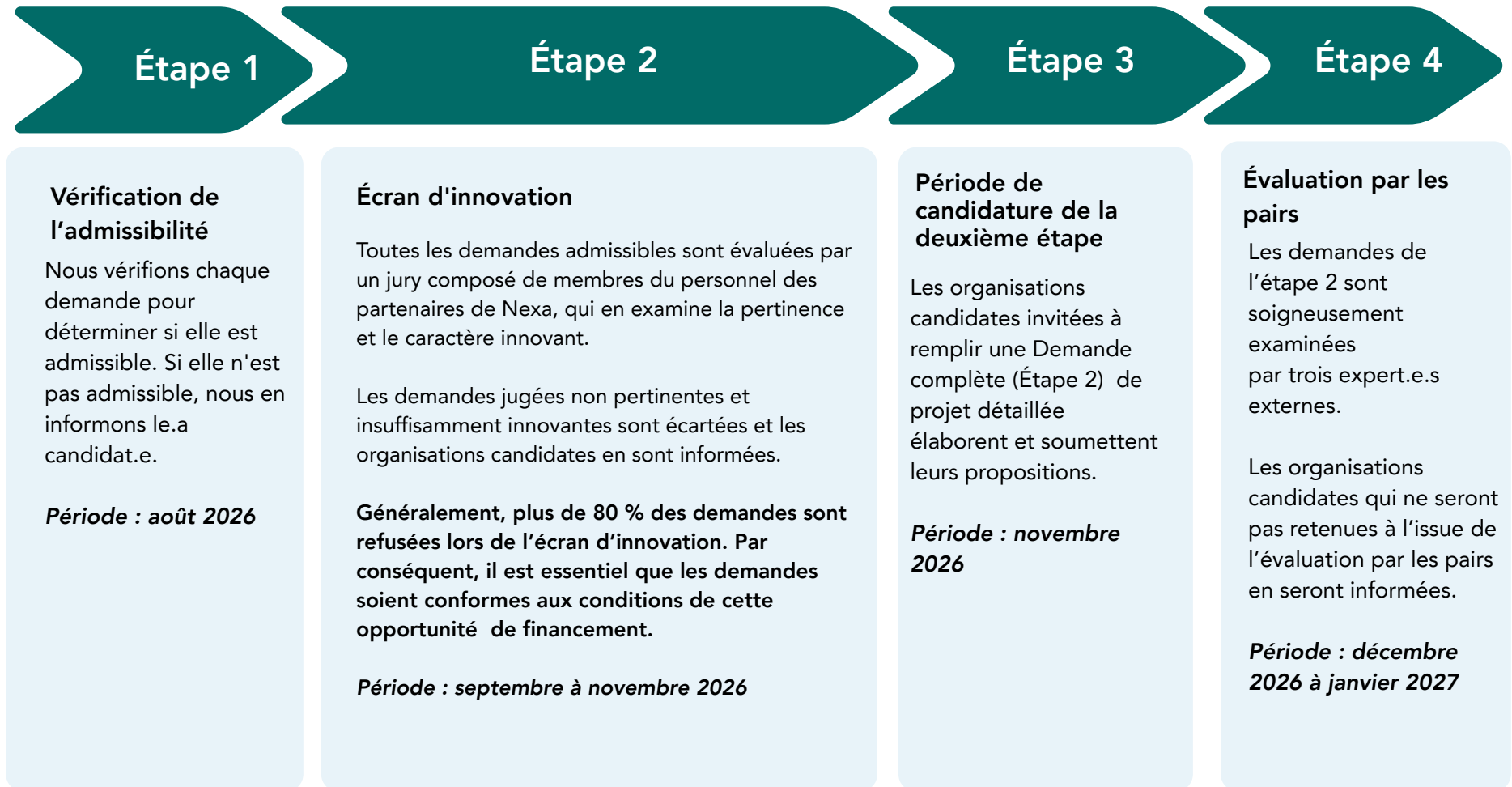
Vous devez soumettre votre demande via le portail de dépôt de demande en ligne de Grands Défis Canada, Fluxx : <https://gcc.fluxx.io>. Nous n'accepterons pas les demandes soumises autrement.

Veuillez consulter la page « [Comment postuler](#) » sur le site Web de Grands Défis Canada pour obtenir des conseils

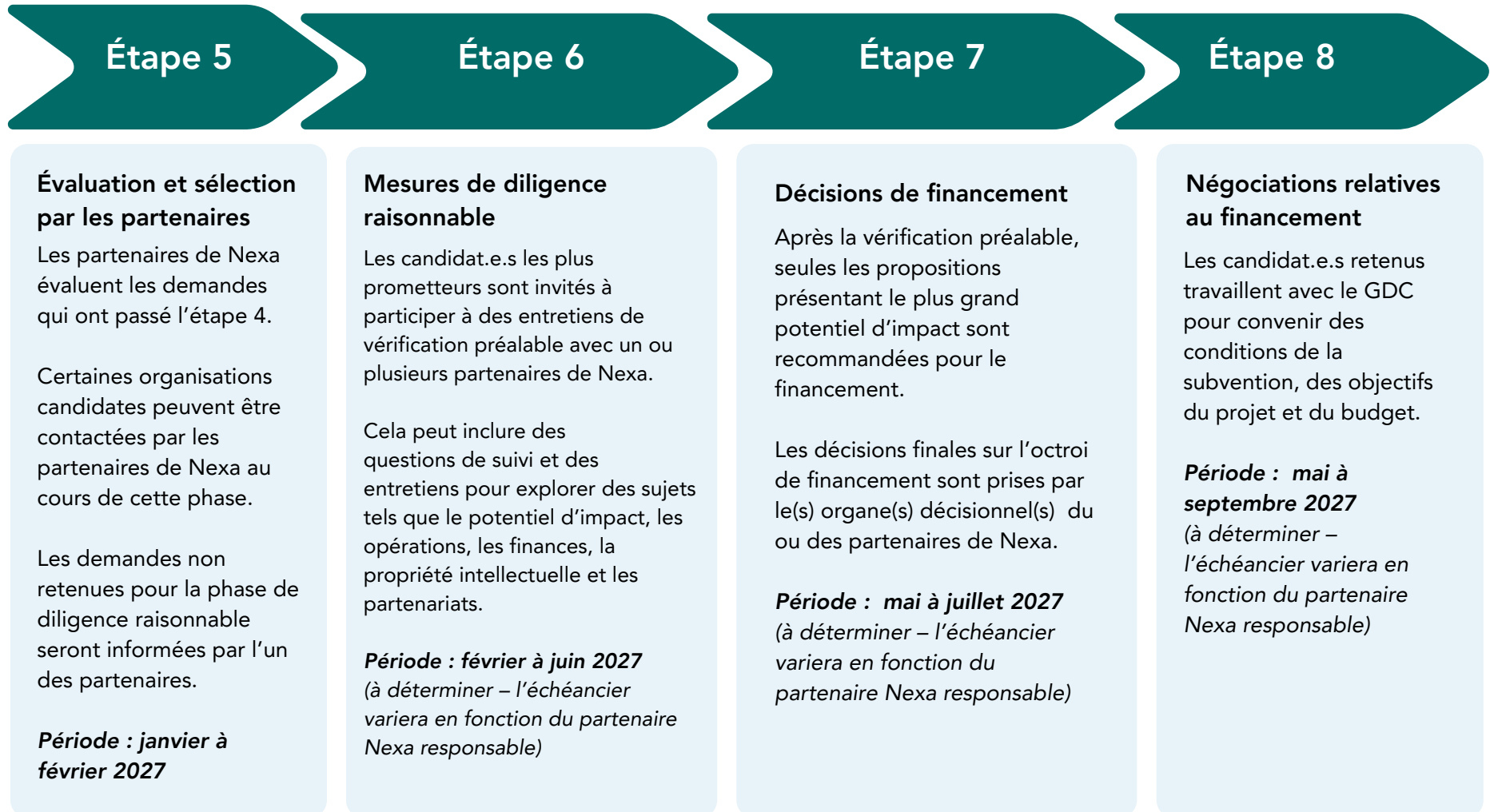
À quoi s'attendre après avoir soumis une demande

Vous trouverez les critères d'évaluation complets que nous utiliserons pour examiner les propositions soumises à [l'Annexe C : Modalités d'évaluation des demandes](#).

Aperçu de notre processus d'évaluation et de sélection pour le financement de **déploiement** à l'échelle :

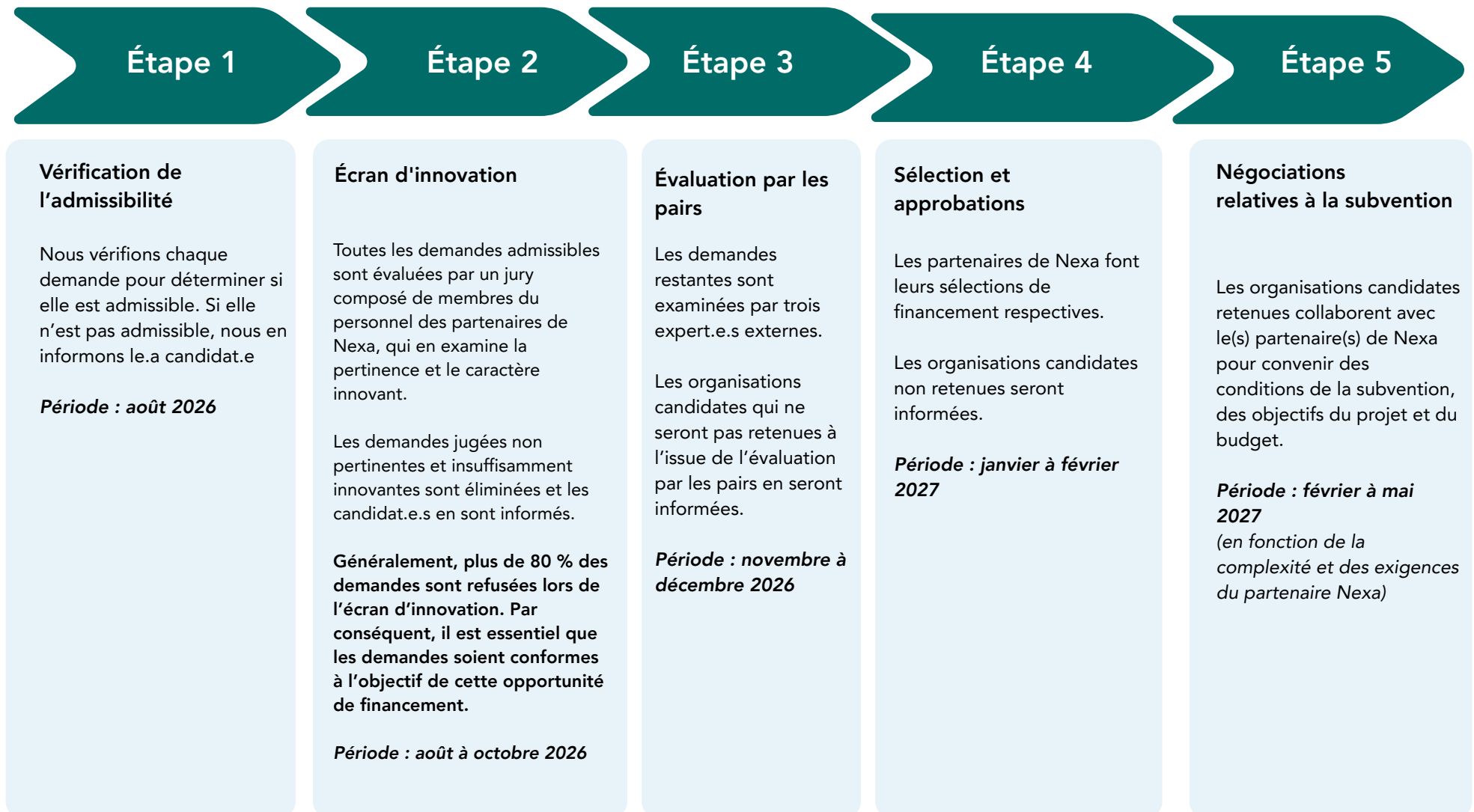


Aperçu de notre processus d'évaluation et de sélection pour le financement de déploiement à l'échelle:



Aperçu de notre processus d'évaluation et de sélection de **la preuve de concept** :

REMARQUE : Nous n'acceptons plus de demandes d'innovations de preuve de concept. Cette présentation du processus est conservée à titre de référence pour les personnes ayant soumis une candidature dans le cadre de la preuve de concept avant la date limite correspondante (22 juillet 2026).





Des questions ?



Pour plus d'information sur Nexa, veuillez consulter le site www.nexaclimat.org



Pour plus d'informations sur cette opportunité de financement Nexa :

- **Veuillez visiter la page [Demande de financement](#) sur notre site Web pour :**
 - Des informations sur notre séance d'information pour les candidats
 - [Guide sur la procédure pour postuler](#)
 - Plus d'informations sur l'approche d'investissement de Nexa via le guide utile de Grands Défis Canada : [Notre approche d'investissement](#)
 - [Ressources pour les innovateurs·trice·s](#)
- Pour tout ce qui n'est pas traité dans le présent document d'opportunité de financement ou dans les ressources mentionnées ci-dessus (y compris la session de questions-réponses destinée aux candidats), veuillez contacter OpenCompetitions@grandchallenges.ca



Pour les problèmes techniques liés au portail Fluxx, qui ne sont pas abordés dans le [Guide de référence Fluxx](#), rendez-vous sur la page de [Soutien technique Fluxx](#).

Annexe A : À propos de nous

A. À propos de Nexa

Nexa est une initiative mondiale sur le climat et la santé, codirigée par Grands Défis Canada (en partenariat avec le gouvernement du Canada) et la Science for Africa Foundation, et soutenue par un consortium de partenaires financiers comprenant, entre autres, la Fondation Sanofi, la Fondation Novo Nordisk, le Fonds pour l'innovation dans le développement, le Global Grand Challenges Network. S'appuyant sur les résultats de la plus grande enquête mondiale jamais réalisée sur le climat et la santé, Nexa soutient des projets d'innovation audacieux, pilotés localement, qui aident les intervenant(e)s du secteur de la santé, les communautés et les systèmes de santé à anticiper les menaces sanitaires liées au climat et à s'y adapter, notamment les infections transmises par les moustiques, la chaleur et la mauvaise qualité de l'air.

En mettant l'accent sur la résilience et l'adaptation, Nexa soutient des solutions comprenant des systèmes d'alerte précoce et de surveillance tenant compte du climat, des outils de santé numériques, ainsi que des soins aux patients adaptés au climat, notamment des diagnostics respectueux du climat.

Le processus de cocréation de Nexa

Le processus de cocréation de Nexa a commencé par l'élaboration d'une enquête mondiale sur le climat et la santé visant à identifier les défis sanitaires les plus urgents liés au climat dans les pays à revenu faible et intermédiaire. Lancée en janvier 2025 par Grands Défis Canada, en partenariat avec la Science for Africa Foundation, la Geneva Learning Foundation et le Global Grand Challenges Network, l'enquête a recueilli les points de vue de plus de 6 400 intervenant(e)s de la santé et de l'humanitaire en première ligne de la crise climatique dans 107 pays, ce qui en fait la plus grande enquête mondiale sur le climat et la santé jamais réalisée. De plus, pour examiner et valider les résultats de l'Enquête mondiale sur le climat et la santé, Grands Défis Canada a consulté un groupe d'experts composé de 22 scientifiques issus de 14 pays.

En s'appuyant sur les principales menaces pour la santé mises en évidence par l'enquête, Grands Défis Canada a mené une analyse approfondie du contexte afin d'identifier les domaines offrant des possibilités d'innovation, dans lesquels le consortium mondial pourrait apporter une valeur ajoutée significative et où l'adéquation avec l'enveloppe de financement pourrait accroître l'impact et l'ampleur de l'action. Dans le cadre de ce processus, des enseignements ont été tirés de plus de 100 innovations en matière de climat et de santé financées collectivement par le Grand Challenge Network, ainsi que de près de 800 demandes reçues dans le cadre de l'opportunité de financement Étoiles en santé mondiale de Grands Défis Canada. De plus, un groupe diversifié de partenaires techniques et de bailleurs de fonds a été mobilisé pour orienter le programme grâce à leur expertise et à leur connaissance du contexte.

Grâce à ce processus de co-crédation, les partenaires et les bailleurs de fonds impliqués dans l'élaboration du programme ont orienté le financement de Nexa.

Le modèle de codirection de Nexa

Nexa fonctionnera selon un modèle de co-direction locale, avec Grands Défis Canada comme chef de file mondial. Grands Défis Canada travaillera également en étroite collaboration avec les partenaires stratégiques pertinents pour assurer son leadership en Amérique latine et dans les Caraïbes.

La Science for Africa Foundation, en tant que co-responsable pour l'Afrique, dirigera et régira l'engagement écosystémique, les activités d'apprentissage, le dialogue politique et les communautés de pratique pour les innovateur.trice.s en Afrique.

B. À propos de Grands Défis Canada

Grands Défis Canada est l'un des principaux investisseur.trice.s d'impact au monde. Notre plateforme d'innovation soutient des idées audacieuses ayant un grand impact® qui favorisent la santé, l'équité et la résilience dans le monde entier. Avec le soutien du gouvernement du Canada et d'autres partenaires, nous nous concentrons sur le financement d'idées audacieuses qui ont le potentiel de sauver et d'améliorer des vies dans les communautés mal desservies.

Au cours des 15 dernières années, nous avons investi dans plus de 1 600 innovations uniques dans plus de 100 pays. Pour en savoir plus sur la façon dont nous travaillons à construire un monde où l'innovation aide chacun à s'épanouir : www.grandchallenges.ca.

C. À propos de "Science for Africa Foundation"

La Science for Africa Foundation est une organisation panafricaine à but non lucratif qui soutient, renforce et promeut la science et l'innovation en Afrique. La Science for Africa Foundation cherche à répondre aux besoins de développement les plus urgents du continent en générant des connaissances qui résolvent les problèmes et éclairent la prise de décision. La SFA Foundation sert l'écosystème de la recherche et de l'innovation en Afrique de deux façons :

- En concevant, en finançant et en supervisant des programmes: l'approche de la SFA Foundation met l'accent sur les priorités et les solutions dirigées par l'Afrique, en renforçant les environnements propices à l'épanouissement des scientifiques et à la production de recherches de qualité, en élargissant l'engagement de multiples parties prenantes, en favorisant des partenariats et des collaborations équitables, et en promouvant l'excellence scientifique concrète dans les domaines des politiques, des connaissances et de la pratique.

- En organisant, en forgeant des partenariats stratégiques et en renforçant les réseaux : nous reconnaissons le pouvoir de l'effort collectif et sommes intentionnels et proactifs dans le développement, le maintien et la croissance de partenariats et de réseaux stratégiques équitables. Notre objectif est de co-créeer des solutions par le dialogue et de donner la priorité à l'appropriation et à la durabilité à long terme.

www.scienceforafrica.foundation

D. Le cadre d'innovation axée sur le climat de Nexa

Ce cadre décrit la manière dont Nexa définit les innovations sanitaires axées sur le climat. Ce cadre couvre un continuum d'innovation axée sur le climat allant de l'innovation progressive à l'innovation transformatrice.

Figure A1- Innovations sanitaires axées sur le climat présentant un intérêt pour Nexa :

Phase climatique	Innovation intégrant les considérations climatiques	Innovation centrée sur le climat
Définition	L'innovation était à l'origine une solution sanitaire, mais elle a été repensée en profondeur, car elle est très sensible au climat. Les changements climatiques influencent désormais de manière significative la conception, le fonctionnement et le déploiement de base de l'innovation.	Innovation créée en réponse directe à un problème de santé causé ou intensifié par les changements climatiques. Elle introduit une nouvelle solution pour faire face à ces impacts liés au climat, le climat façonnant l'objectif principal, la conception, le fonctionnement et le déploiement de l'innovation.
Directives	- Initialement développée comme innovation pour résoudre un problème de santé, elle est devenue très sensible aux changements climatiques. - Démontre une prise en compte claire de la façon dont les changements climatiques modifient le problème de santé et ont un impact sur la performance de l'innovation. - Repensée de manière à ce que les facteurs climatiques façonnent la conception, le fonctionnement et le déploiement de base. - Peut être : - En train de piloter ou de tester l'intégration du climat au cœur de l'innovation dans un contexte limité ou contrôlé, OU - Innovation de base éprouvée intégrant une facette climatique - Quelques considérations relatives à la santé planétaire dans la conception, le fonctionnement et le déploiement (le cas échéant). L'innovation pourrait toujours exister sans les changements climatiques.	- Cela découle d'un problème de santé lié au climat qui nécessite de nouvelles solutions. - Les impacts climatiques sont la principale raison d'être de l'innovation. - Les facteurs climatiques façonnent directement l'objectif principal, la conception, le fonctionnement et le déploiement de l'innovation. - L'innovation n'existerait pas sans les changements climatiques - Considérations relatives à la santé planétaire dans la conception, le fonctionnement et le déploiement (le cas échéant)
Exemples	- Programme de soins aux patients atteints de maladies chroniques repensé pour inclure des seuils de chaleur extrême afin de déclencher des plans de soins modifiés, des médicaments et une sensibilisation des patients - Amélioration du TDR pour qu'il fonctionne en cas de chaleur et d'humidité élevées - Système SAP existant qui inclut des données climatiques et météorologiques dans le fonctionnement du modèle afin de mieux éclairer la voie d'intervention	- Intervention du système de santé en cas d'épidémie déclenchée par le climat - Des modèles de continuité des soins axés sur le climat en cas de chocs et de facteurs de stress climatiques - Stratégies de gestion des vecteurs « plus récentes » et plus résilientes au climat

Figure A2 - Facteurs différentiels des innovations en matière de santé intégrant le climat et centrées sur le climat :

Facteurs différentiels	Innovation intégrant les considérations climatiques	Innovation centrée sur le climat
Origine	A commencé comme un problème de santé qui est devenu très sensible au climat	Created because of climate-driven health problems intensified or emerged
Raison d'être	Innovation en matière de santé repensée pour rester efficace face aux changements climatiques	Les impacts climatiques sont la principale raison d'être de l'innovation.
Rôle du climat dans l'innovation	Les facteurs climatiques façonnent la conception, le fonctionnement et le déploiement de base, mais l'objectif initial en matière de santé est conservé	Les facteurs liés aux changements climatiques façonnent l'objectif principal, la conception, le fonctionnement et le déploiement dès le départ.
Dépendance à l'égard des changements climatiques	L'innovation pourrait toujours exister sans les changements climatiques.	L'innovation n'existerait pas sans les changements climatiques
Type de solution	Existante, repensée pour le climat	Nouvelle solution créée spécifiquement pour un problème lié au climat
Intégration climatique	Intégration en cours de test ou éprouvée	Incluse dès le départ, innovation basée sur le climat
Considérations relatives à la santé planétaire	Certaines sont incluses, le cas échéant	Incluses le cas échéant, peuvent être plus centrales

Figure A3 - Définitions relatives à l'innovation climatique :

Terme	Définition
Innovation de base	La solution centrale, l'idée principale et l'approche qui créent directement l'impact. Elle est distincte des éléments de prestation ou de soutien. C'est la caractéristique qui rend la solution innovante et, si elle était supprimée, la solution ne serait plus la même.
Composante d'innovation	Fonctionnalité, outil ou activité ajouté(e) qui soutient ou renforce l'innovation de base. Elle aide la solution principale à mieux fonctionner, mais elle n'est pas essentielle à l'innovation. Si elle était supprimée, cela ne changerait pas le cœur de l'innovation.
Objectif	La principale raison de l'existence de l'innovation, le problème de santé lié au climat qu'elle vise à traiter ou à résoudre.
Conception	La manière dont une innovation est construite, ce qu'elle vise à faire, la manière dont elle est censée fonctionner et la manière dont les facteurs climatiques sont pris en compte.
Fonction	Comment la solution fonctionne dans la pratique, les processus, les actions ou les mécanismes qui lui permettent de créer un impact, y compris la façon dont elle réagit aux conditions climatiques.
Déploiement	La manière dont la solution est mise en pratique, la manière dont elle est livrée et utilisée dans des contextes réels, y compris la manière dont les facteurs climatiques déterminent quand, où et comment elle est déployée.
Performance de l'innovation	La mesure dans laquelle l'innovation atteint les résultats escomptés, son efficacité et sa fiabilité, et la manière dont les facteurs climatiques influencent sa performance.

E. Définitions clés

Atténuation[6],[7],[8]: mesures prises pour limiter les émissions (gaz à effet de serre) rejetées dans l'atmosphère et/ou diminuer leur concentration actuelle dans l'atmosphère.

Adaptation[9],[10]: mesures prises pour adapter les systèmes écologiques, sociaux ou économiques afin de répondre aux impacts actuels ou prévus des changements climatiques et de s'y préparer.

Resilience[11]: la capacité à se préparer aux impacts des changements climatiques, à y répondre et à s'en remettre.

Solutions intelligentes sur le plan climatique : solutions fonctionnelles dans des contextes à faibles ressources et dans des conditions météorologiques extrêmes, en particulier en cas de chaleur et d'humidité extrêmes.

Infections transmises par les moustiques et sensibles aux variations climatiques[12]: infections transmises par les moustiques (comme le paludisme et la dengue) qui réagissent fortement aux changements climatiques, entraînant des variations de la transmission et de la charge de morbidité.

Systèmes d'alerte précoce et de suivi tenant compte du climat[13]: un système intégré de bout en bout, allant du suivi, de la prévision et de la prédiction à la communication et à la préparation, permettant aux différentes parties prenantes de mener des actions de prestation de services de santé opportunes et éclairées face aux aléas climatiques.

- [8] Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). (2022). Changement climatique 2022 : Atténuation du changement climatique — Foire aux questions (chapitre 1). [5] Remarque sur les essais contrôlés randomisés (ECR) : les ECR constituent la référence absolue pour établir l'attribution des impacts et, dans le secteur du développement, se sont avérés réalisables dans un large éventail de contextes, de secteurs et de types d'innovations. Bien que cela ne soit pas une condition requise pour bénéficier d'un financement DaE, Nexa accueille favorablement les propositions d'ECR lorsqu'elles s'avèrent pertinentes pour le projet d'un innovateur, sur la base des données factuelles et des objectifs de sa proposition.
- [9] Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). (s.d.). Introduction à l'adaptation et à la résilience. [5] Remarque sur les essais contrôlés randomisés (ECR) : les ECR constituent la référence absolue pour établir l'attribution des impacts et, dans le secteur du développement, se sont avérés réalisables dans un large éventail de contextes, de secteurs et de types d'innovations. Bien que cela ne soit pas une condition requise pour bénéficier d'un financement DaE, Nexa accueille favorablement les propositions d'ECR lorsqu'elles s'inscrivent de manière appropriée dans le plan d'un innovateur, sur la base des données probantes et des objectifs de sa proposition.
- [10] Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). (2022). Annexe II : Glossaire (sous la direction de V. Möller et al.). Dans H.-O. Pörtner et al. (dir.), Changement climatique 2022 : impacts, adaptation et vulnérabilité. Contribution du Groupe de travail II au sixième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (pp. 2897–2930). Cambridge University Press. [5] Remarque sur les essais contrôlés randomisés (ECR) : les ECR constituent la référence absolue pour établir l'attribution des impacts et, dans le secteur du développement, se sont avérés réalisables dans un large éventail de contextes, de secteurs et de types d'innovations. Bien que cela ne soit pas une condition requise pour bénéficier d'un financement DaE, Nexa accueille favorablement les propositions d'ECR lorsqu'elles s'avèrent pertinentes au regard du plan de l'innovateur, sur la base des données probantes et des objectifs de sa proposition.
- [11] Centre pour les solutions climatiques et énergétiques (C2ES). (2019). Qu'est-ce que la résilience climatique et pourquoi est-elle importante ? [5] Remarque sur les essais contrôlés randomisés (ECR) : les ECR constituent la référence absolue pour établir l'attribution des impacts et, dans le secteur du développement, se sont avérés réalisables dans un large éventail de contextes, de secteurs et de types d'innovations. Bien que cela ne soit pas une condition requise pour bénéficier d'un financement DaE, Nexa accueille favorablement les propositions d'ECR lorsqu'elles s'avèrent pertinentes au regard du projet de l'innovateur, sur la base des données probantes et des objectifs de sa proposition.
- [12] Petridou, C., & Belfield, A. (2025). Impact du changement climatique et des maladies infectieuses : implications pour les professionnels de santé au Royaume-Uni. *Future Healthcare Journal*, 12(1), 100239. <https://doi.org/10.1016/j.fhj.2025.100239>
- [13] United Nations Office for Disaster Risk Reduction. (2017). Early warning system. <https://www.undrr.org/terminology/early-warning-system>

Annexe B: Les pays éligibles

DÉPLOIEMENT À L'ÉCHELLE

Pour bénéficier du financement de déploiement à l'échelle, les organisations candidates peuvent être constituées en personne morale ou en équivalent dans n'importe quel pays.

Afrique : Les innovations de déploiement à l'échelle proposées DOIVENT être mises en œuvre dans un ou plusieurs des pays suivants :

- | | | |
|------------------------------------|-----------------|------------------------|
| • Algérie | • Eswatini | • Namibie |
| • Angola | • Ethiopie | • Niger |
| • Bénin | • Gabon | • Nigéria |
| • Botswana | • Gambie | • Rwanda |
| • Burkina Faso | • Ghana | • Sao Tomé-et-Principe |
| • Burundi | • Guinée | • Sénégal |
| • Cap-Vert | • Guinée-Bissau | • Sierra Leone |
| • Cameroun | • Kenya | • Somalie |
| • République centrafricaine | • Lesotho | • Afrique du Sud |
| • Tchad | • Libéria | • Soudan du Sud |
| • Comores | • Libye | • Soudan |
| • République démocratique du Congo | • Madagascar | • Tanzanie |
| • République du Congo | • Malawi | • Togo |
| • Côte d'Ivoire | • Mali | • Tunisie |
| • Djibouti | • Mauritanie | • Ouganda |
| • Égypte | • Île Maurice | • Zambie |
| • Guinée Équatoriale | • Maroc | • Zimbabwe |
| • Érythrée | • Mozambique | |

DÉPLOIEMENT À L'ÉCHELLE

Amérique latine et Caraïbes :

Les innovations de déploiement à l'échelle proposées DOIVENT être mises en œuvre dans un ou plusieurs des pays suivants :

- | | | |
|--------------------------|---------------|------------------------|
| • Argentine | • Équateur | • Nicaragua |
| • Belize | • El Salvador | • Panama |
| • Bolivie | • Grenade | • Paraguay |
| • Brésil | • Guatemala | • Pérou |
| • Colombie | • Guyane | • Sainte-Lucie |
| • Costa Rica | • Haïti | • Saint-Vincent-et-les |
| • Cuba | • Honduras | Grenadines |
| • Dominique | • Jamaïque | • Suriname |
| • République Dominicaine | • Mexique | • Venezuela |

Remarque : Nous n'acceptons plus de demandes d'innovations de preuve de concept.

Annexe C: Modalités d'évaluation des demandes

DÉPLOIEMENT À L'ÉCHELLE

Étape 1 : Écran d'innovation

Les demandes sont examinées par le personnel des partenaires de Nexa afin d'évaluer leur pertinence par rapport à l'opportunité et leur caractère novateur. Voici ce que nous recherchons lorsque nous examinons les demandes :

Déploiement à l'échelle

1. Pertinence:

- a. L'innovation proposée s'aligne-t-elle avec le ou les domaines d'intervention, tels qu'indiqués dans la Section 2 de l'opportunité de financement ?
- b. Le projet d'innovation et/ou le plan de déploiement à l'échelle proposé vise-t-il à atteindre les résultats clés et prioritaires décrits dans la Section 2 de l'opportunité de financement ?
- c. L'innovation est-elle conçue pour répondre aux besoins du groupe de population cible, tel qu'indiqué dans la Section 2 de l'opportunité de financement, ou d'un sous-ensemble de cette population ?
- d. Dans quelle mesure l'équipe de projet s'inscrit-elle de manière crédible dans la communauté locale qu'elle cherche à servir ?
- e. L'innovation proposée est-elle considérée comme une innovation en matière de santé axée sur le climat selon la définition de Nexa (l'Annexe B) ?
- f. L'équipe a-t-elle obtenu suffisamment de résultats de preuve de concept pour démontrer qu'elle est prête pour le financement du déploiement à l'échelle ? **Remarque : si vous ne disposez pas de preuves de concept suffisantes et pertinentes, il vous est vivement recommandé de ne pas solliciter de financement de « Déploiement à l'échelle »**
- g. Une stratégie réaliste et viable permettant d'atteindre le déploiement à l'échelle a-t-elle été définie ?

2. Innovation:

- a. La solution proposée est-elle innovante et présente-t-elle une meilleure alternative aux approches actuelles ?

Remarque : Nous ne fournissons pas de commentaires personnalisés aux candidats lors de l'étape 1 : l'écran d'innovation. Les candidats retenus pour l'étape 2, l'évaluation par les pairs, recevront des commentaires écrits du jury composé d'experts externes à l'issue de ce processus.

Remarque: Généralement, plus de 80 % des demandes sont refusées lors de l'écran d'innovation. Par conséquent, il est essentiel que les demandes soient conformes aux conditions de cette opportunité de financement.

Étape 2 : Évaluation par des pairs

Les propositions les plus innovantes et pertinentes seront invitées à passer à l'étape 2 du processus de dépôt de demande. Les demandes reçues à l'étape 2, présentant des preuves suffisantes de concept, sont ensuite examinées par un groupe d'experts externes. Ces expert.e.s sont invités à prendre en compte les éléments suivants :

Déploiement à l'échelle

1. Innovation:

- a. L'innovation proposée s'aligne-t-elle avec le ou les domaines d'intervention, tels qu'indiqués dans la Section 2 de l'opportunité de financement ?
- b. Dans quelle mesure l'innovation est-elle audacieuse, innovante et/ou une amélioration par rapport aux approches actuelles ?
- c. Dans quelle mesure la solution proposée intègre-t-elle différents types et/ou approches d'innovation (scientifiques, technologiques, sociales et commerciales) pour assurer une solution nouvelle et durable ?

2. Impact:

- a. Dans quelle mesure existe-t-il des données probantes issues d'une preuve de concept démontrant l'impact de l'innovation sur les résultats clés liés aux domaines d'intervention, dans un cadre contrôlé ou restreint ?
Remarque : si vous ne disposez pas de preuves de concept suffisantes et pertinentes, il vous est vivement recommandé de ne pas solliciter de financement « Déploiement à l'échelle ».
- b. Dans quelle mesure la solution proposée est-elle conçue pour améliorer la vie des personnes non desservies ou mal desservies au sein du groupe de population touché, tel qu'indiqué dans la section 2 de l'opportunité de financement, ou d'un sous-ensemble de cette population ?
- c. Dans quelle mesure le programme d'apprentissage et le plan SEA (suivi, évaluation et apprentissage) sont-ils clairs et solides ? Dans quelle mesure ces derniers permettraient-ils à l'équipe de tirer les conclusions appropriées, y compris quant à l'impact sur les résultats prioritaires sélectionnés (comme indiqué dans la section 2 de l'opportunité de financement), d'ici la fin de la période de financement ?
- d. Dans quelle mesure la solution proposée peut-elle contribuer à ou influencer les politiques ou les changements au sein des systèmes du secteur cible ?

3. Plan d'exécution :

- a. L'innovation proposée s'applique-t-elle à la population touchée et inclut-elle une participation appropriée et significative de celle-ci ?
- b. Dans quelle mesure la portée de travail proposée est-elle réalisable et raisonnable afin de permettre à l'innovateur.trice d'effectuer des progrès significatifs sur sa trajectoire vers la mise à l'échelle et la durabilité dans son ou ses contextes définis ?
- c. Quels sont les engagements et partenariats mis en place par les parties prenantes pour soutenir une trajectoire à long terme vers la mise à l'échelle et la durabilité ?

Déploiement à l'échelle

4. Équipe du projet :

- a. Dans quelle mesure l'équipe de projet et les collaborateurs ont-ils des liens significatifs avec les populations et les communautés qu'ils cherchent à aider grâce à ce projet d'innovation et/ou ont-ils une expérience concrète auprès de celles-ci?
- b. La personne responsable du projet, les membres clés de l'équipe et/ou les collaborateurs sont-ils adéquatement formés, expérimentés et positionnés pour mener la mise en œuvre et l'évaluation du projet proposé, afin d'obtenir l'impact, la durabilité et le déploiement à l'échelle souhaités dans leur(s) contexte(s) cible(s)?

PREUVE DE CONCEPT

REMARQUE : *Nous n'acceptons plus de demandes d'innovations de preuve de concept. Cette présentation du processus est conservée à titre de référence pour les personnes ayant soumis une demande dans le cadre de la preuve de concept avant la date limite correspondante (22 juillet 2026).*

Écran d'innovation

Les demandes sont examinées par le personnel des partenaires de Nexa afin d'évaluer leur pertinence par rapport à l'opportunité et leur caractère novateur. Voici ce que nous recherchons lorsque nous examinons les demandes :

Preuve de concept

1. Pertinence :

- a. L'innovation proposée s'inscrit-elle dans le ou les domaines prioritaires définis à la section 2 de l'opportunité de financement ?
- b. L'innovation proposée vise-t-elle à répondre à un ou plusieurs des résultats prioritaires pertinents énumérés à la section 2 de l'opportunité de financement ?
- c. L'innovation proposée est-elle conçue pour répondre aux besoins du groupe de population concerné, ou d'un sous-ensemble de cette population, comme indiqué à la section 2 de l'opportunité de financement ?
- d. Dans quelle mesure l'équipe du projet entretient-elle des liens suffisants avec la communauté locale qu'elle cherche à servir ?
- e. L'innovation proposée répond-elle à la définition d'une innovation en matière de santé liée au climat donnée par Nexa (voir annexe A, section D) ?

2. Innovation:

- a. La solution proposée est-elle innovante et présente-t-elle une meilleure alternative aux approches actuelles ?

REMARQUE: *Généralement, plus de 80 % des demandes sont refusées lors de l'écran d'innovation. Par conséquent, il est essentiel que les demandes soient conformes aux conditions de cette opportunité de financement.*

REMARQUE: Nous ne fournissons pas de commentaires personnalisés aux candidats de l'écran d'innovation. Les candidat.e.s qui passent à l'évaluation par les pairs, recevront des commentaires écrits du groupe d'experts externes à la fin du processus d'évaluation.

Évaluation par les pairs

REMARQUE : Nous n'acceptons plus de demandes d'innovations de preuve de concept. Cette présentation du processus est conservée à titre de référence pour les personnes ayant soumis une demande dans le cadre de la preuve de concept avant la date limite correspondante (22 juillet 2026).

Les propositions les plus innovantes et pertinentes sont ensuite examinées par un groupe d'experts externes. Ces expert.e.s sont invités à prendre en compte les éléments suivants :

Preuve de concept

1. Innovation:

- a. L'innovation proposé s'aligne-t-il avec le ou les domaines d'intervention, tel qu'indiqué dans la Section 2 de l'opportunité de financement ?
- b. Dans quelle mesure l'innovation est-elle audacieuse, innovante et/ou une amélioration par rapport aux approches actuelles ?
- c. Dans quelle mesure l'innovation traite-t-elle/répond-elle aux impacts des changements climatiques sur la santé ?

2. Impact:

- a. La solution proposée a-t-elle le potentiel de transformer la manière dont le ou les objectifs prioritaires, tels qu'indiqués dans la Section 2 de l'opportunité de financement, sont abordés ?
- b. La solution proposée est-elle conçue pour générer des impacts positifs significatifs sur la population cible ?
- c. Le plan de suivi, d'évaluation et d'apprentissage (SEA) est-il suffisant pour démontrer la preuve de concept de l'innovation d'ici la fin de la période du projet et en respectant les ressources fournies ?
- d. L'innovation proposé est-il conçu dans une optique de durabilité et a-t-on suffisamment tenu compte des obstacles susceptibles d'avoir une incidence sur son évolutivité?

3. Plan d'exécution:

- a. Le projet est-il techniquement solide et réalisable dans les limites du montant octroyé et de l'échéancier?
- b. L'innovation proposée s'applique-t-elle à la population touchée et inclut-elle une participation appropriée et significative de celle-ci ?
- c. Une évaluation rigoureuse des risques du projet, des risques de corruption, des risques de détournement de l'aide, de sécurité et des stratégies de mitigation associées est-elle incluse ?

4. Équipe du projet :

- a. Le.a chef.fe de projet, les membres clés de l'équipe et/ou les collaborateur.rice.s sont-ils/sont-elles adéquatement formés, expérimentés et positionnés pour réaliser la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de l'innovation de démonstration de faisabilité proposée dans leur contexte cible?
- b. Dans quelle mesure l'équipe de projet et collaborateur.rice.s ont-ils/ont-elles des liens significatifs avec les populations et les communautés qu'ils cherchent à aider grâce à ce projet d'innovation et/ou ont-ils une expérience concrète auprès de celles-ci?
- c. Dans quelle mesure le.a chef.fe de projet et/ou les membres clés de l'équipe démontrent-ils l'expérience et la capacité de s'engager avec succès auprès des parties prenantes concernées (par exemple, les membres de la communauté, les intervenants sectoriels, les autorités locales)?

Annexe D : Conditions supplémentaires

A. Documents soumis et avis de confidentialité

Lorsque vous présentez une candidature à Nexa, tout ce que vous soumettez dans votre proposition, y compris les détails du projet d'innovation et d'autres documents liés au projet, constitue votre accord avec les partenaires de Nexa dans le cadre de cette opportunité de financement. Nous pouvons partager ce matériel avec nos partenaires financiers et le public. Afin de soutenir notre processus d'évaluation et de partager le travail des projets que nous finançons, nous et nos partenaires de financement pouvons utiliser, reproduire et publier votre matériel sous quelque forme que ce soit. En soumettant votre demande, vous acceptez ces conditions, y compris la renonciation à tout droit personnel sur le contenu soumis. Veuillez noter que nous ne pouvons vous fournir aucune garantie de confidentialité concernant le contenu soumis. Enfin, toute information personnellement identifiable que vous soumettez sera traitée conformément aux conditions de l'Avis de confidentialité ci-dessous.

Les conditions suivantes s'appliquent à tout le contenu soumis :

Afin de nous aider à évaluer et à analyser les organisations et les projets présentés dans les demandes, toutes les propositions, tous les documents, toutes les communications et tous les éléments connexes, tels que les récits et autres descriptions de votre travail, soumis à Nexa par l'intermédiaire de Grands Défis Canada (collectivement dénommés « Documents de candidature ») pourront être communiqués aux partenaires de Nexa, à nos partenaires financiers et au public. En soumettant des documents de candidature à Grands Défis Canada, chaque candidat accorde à Grands Défis Canada, aux autres partenaires de Nexa et à tout autre bailleur de fonds une licence mondiale, perpétuelle, irrévocable, non exclusive, non commerciale, gratuite et libre de droits. Cette licence leur permettra d'utiliser, de reproduire, d'adapter, de modifier, d'améliorer, de développer, de traduire, de publier, de diffuser, de distribuer, de communiquer au public par télécommunication et d'afficher les Documents de candidature, en tout ou en partie, sous toute forme, support ou moyen technologique actuellement connu ou développé ultérieurement, y compris le pouvoir d'autoriser des tiers à effectuer ces actions et celui de sous-licencier ces droits à des tiers, aux mêmes conditions. Chaque candidat.e.s renonce également à tous ses droits moraux sur les Documents de candidature au profit de Grands Défis Canada, des autres partenaires de Nexa, de nos bailleurs de fonds, ainsi que de leurs sous-licenciés, successeurs, représentants, ayants droit, employés et agents.

Les propositions seront examinées par des expert.e.s externes et indépendants du sujet, par des conseillers et par des co-bailleurs potentiels (les résultats de cet examen seront confidentiels), en plus de l'analyse effectuée par notre équipe.

Veillez noter que, pour chaque proposition de projet reçue, une copie des examens externes, ainsi que les documents de candidature et de vérification préalable, y compris les renseignements personnels, sera partagée avec le personnel concerné des partenaires de Nexa et pourra être divulguée aux organes décisionnels des partenaires de Nexa, à nos partenaires respectifs et à tous les bailleurs de fonds et co-bailleurs de fonds.

Veillez examiner attentivement les informations figurant dans les documents de candidature. Si vous avez des inquiétudes concernant la divulgation d'informations confidentielles ou exclusives (y compris celles relatives à des inventions), veuillez nous en informer dès que possible et, en tout état de cause, avant de communiquer ces documents à Nexa par l'intermédiaire de Grands Défis Canada. Nous vous recommandons également de consulter votre conseiller juridique et de prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger votre propriété intellectuelle. Vous pouvez évaluer si ces informations sont cruciales pour votre demande et si des informations plus générales et non confidentielles pourraient suffire à cet effet.

Les partenaires de Nexa s'efforceront de respecter de bonne foi la confidentialité des informations contenues dans les Documents de candidature, si elles sont clairement qualifiées de « Confidentielles ». Toutefois, même si vous qualifiez certaines informations de « Confidentielles », les partenaires de Nexa se réservent le droit de divulguer toutes les informations contenues dans les documents de candidature, dans la mesure où la loi l'exige et dans la mesure où cela s'avère nécessaire, à des bailleurs de fonds potentiels, des partenaires, des conseillers et des évaluateur.trice.s externes (tels que des organismes publics) afin de permettre l'évaluation de ces documents ainsi que des modalités et de l'étendue d'un éventuel financement, conformément à la réglementation en vigueur et à leurs directives et politiques internes. Les partenaires de Nexa déclinent expressément toute responsabilité pouvant découler de la divulgation d'informations confidentielles contenues dans les Documents de candidature.

Avis de confidentialité

Afin de mener des vérifications préalables et des audits, et de gérer et surveiller la performance d'un accord de subvention, Grands Défis Canada peut recueillir des renseignements personnels (comme les noms, les adresses, les antécédents professionnels, les vérifications d'antécédents criminels et autres vérifications juridiques là où la loi le permet) au sujet de certains directeurs et dirigeants, employés, chefs de projet et autres personnes engagées dans le projet avant et pendant la durée de l'accord de subvention. Certaines de ces informations personnelles sont recueillies afin de se conformer aux exigences juridiques et politiques applicables à Grands Défis Canada et à ses bailleurs de fonds, et pour fournir le financement et les services dans le cadre d'un accord de subvention.

Le refus de fournir les renseignements dont Grands Défis Canada a besoin pour mener les vérifications juridiques et contractuelles requises peut avoir une incidence sur la capacité des partenaires de Nexa à octroyer un financement et ces services, et peut entraîner l'impossibilité de conclure un accord de financement avec vous ou la résiliation anticipée d'un accord de financement déjà signé

En présentant une demande pour cette opportunité de financement, vous consentez à ce que Grands Défis Canada divulgue tous les renseignements personnels que vous soumettez ou que nous recueillons aux autres partenaires de Nexa et aux bailleurs de fonds à des fins d'examen, de décisions de financement, de communications avec les candidat.e.s, d'ententes de financement, d'administration, de rapports, d'audit et à d'autres fins connexes.

La [Politique de confidentialité](#) de Grands Défis Canada explique comment Grands Défis Canada recueille, utilise, divulgue et protège les informations personnelles qu'elle recueille et reçoit. En soumettant des informations personnelles concernant d'autres personnes, vous déclarez et garantissez être autorisé à le faire. Si la loi applicable vous autorise ou vous oblige à fournir ces renseignements sans autorisation, vous déclarez et garantissez que vous vous êtes conformé à cette loi et qu'elle autorise Grands Défis Canada à recevoir et à divulguer les renseignements conformément à la Politique de confidentialité sans aucune autre mesure de la part de Grands Défis Canada. Vous acceptez d'indemniser et de dégager Grands Défis Canada de toute responsabilité en cas de non-respect, de votre part, des exigences énoncées dans la Politique de confidentialité.

B. Déclaration

En soumettant tout document de candidature, les candidat.e.s déclarent et garantissent aux partenaires de Nexa qu'ils ont le droit de fournir les renseignements qu'ils y consignent.

C. Conditions de l'opportunité de financement

Cette opportunité de financement s'inscrit dans le cadre d'une initiative de financement discrétionnaire. Le dépôt d'une demande ne crée pas de relation contractuelle entre les candidat.e.s et Grands Défis Canada ou tout autre partenaire de Nexa en vue d'octroyer une subvention à un.e candidat.e et/ou de conclure une relation contractuelle.

De plus, tous les candidat.e.s reconnaissent que l'initiative peut évoluer et que toutes les conditions énoncées dans la présente Opportunité de financement sont susceptibles d'être modifiées.

En particulier, Grands Défis Canada se réserve le droit, à sa seule discrétion et sans préavis, de :

1. Suspendre ou annuler cette opportunité de financement à tout moment et pour quelque raison que ce soit.
2. Modifier et réémettre l'Opportunité de financement à tout moment, pour quelque raison que ce soit. Cette opportunité de financement est valable à compter du 22 juin 2026 et remplace toute opportunité de financement antérieure de cette nature. Les conditions de cette Opportunité de financement s'appliquent à toutes les demandes soumises à partir du 22 juin 2026 et pourront être remplacées ultérieurement par une Opportunité de financement révisée. Nous vous recommandons de vérifier toute révision de l'Opportunité de financement avant de déposer votre dossier de demande.
3. Rejeter ou accepter toutes les demandes non conformes, notamment celles qui ne répondent pas aux critères d'admissibilité, ne respectent pas les instructions de dépôt de demande et/ou ne se conforment pas aux instructions relatives aux coûts autorisés.
4. Ne pas accorder une subvention en se fondant sur la performance de projets antérieurs ou sur l'octroi d'un financement au candidat.e.s pour des recherches identiques ou similaires par l'un de nos partenaires ou de nos institutions collaboratrices.
5. Rejeter toute demande à n'importe quelle étape s'il existe des indices laissant supposer que la proposition a été, d'une manière ou d'une autre, plagiée.
6. Rejeter ou accepter certaines ou toutes les demandes, à tout moment et pour quelque raison que ce soit, et ce, sans égard à la note attribuée à une demande sur la base des critères d'évaluation, en fournissant ou non une explication.
7. Octroyer moins de subventions que prévu.
8. Attribuer des subventions dont les montants, les durées et/ou les conditions diffèrent de ceux indiqués dans la présente Opportunité de financement.
9. Vérifier tout renseignement fourni par les candidat.e.s via des recherches indépendantes ou en contactant des tiers jugés fiables par Grands Défis Canada et utiliser ces renseignements pour éclairer la décision de financement de Grands Défis Canada.
10. Modifier, à tout moment, les critères d'admissibilité et d'évaluation, y compris, mais sans s'y limiter, les critères évalués lors de la phase de triage.
11. Utiliser des photos, vidéos, histoires ou autres représentations visuelles soumises par les candidat.e.s via le portail Fluxx de Grands Défis Canada ou autrement, à des fins de communication publique.
12. Ne pas fournir de critiques ou de rétroaction concernant les raisons pour lesquelles une proposition a été ou n'a pas été sélectionnée.
13. Concevoir des subventions pour établir des liens avec des partenaires financiers potentiels, y compris des investisseurs du secteur privé.

D. Coûts

Aucun paiement ne sera effectué pour les frais engagés dans la préparation et le dépôt d'une demande en réponse à l'opportunité de financement. Les coûts associés à la préparation et au dépôt d'une demande, ainsi que tous les autres coûts engagés par les candidat.e.s et liés à l'évaluation de celle-ci, relèvent de la seule responsabilité des candidat.e.s

E. Loi applicable

La présente opportunité de financement est régie par les lois de la province de l'Ontario et par les lois canadiennes applicables dans cette province; elle doit être interprétée à la lumière de ces lois. Chaque candidat.e accepte que tout différend, action ou procédure lié à cette opportunité de financement, que ce soit pour l'interprétation, la validité, la performance ou autre, soit soumis à la juridiction exclusive des tribunaux de la province de l'Ontario, et chaque candidat.e et Grands Défis Canada acceptent irrévocablement la compétence des tribunaux de cette province. Les lois applicables à tout accord de financement qui en résultera seront déterminées par le partenaire de Nexa.

F. Gestion des risques, sécurité, antiterrorisme, anticorruption, lutte contre la corruption

Les demandes doivent se conformer à toute législation canadienne et internationale pertinente en matière de lutte contre le terrorisme, la corruption et les pots-de-vin. Toute personne ou organisation mentionnée dans les sanctions du Canada, des États-Unis, du Royaume-Uni ou du Conseil de sécurité des Nations Unies ne sera pas financée. Cette liste peut être élargie à mesure que d'autres partenaires et bailleurs de fonds de Nexa se joignent à l'initiative.

Les demandes de projets prévoyant des travaux dans des lieux à risque doivent détailler la manière dont les risques pour la sécurité des personnes et des biens seront gérés. Si leur demande de financement est acceptée, les candidat.e.s devront, au cours des négociations, expliquer comment ils comptent prévenir la corruption et le détournement des fonds, en lien avec leur objectif initial.

Par exemple, lors des négociations, on demandera aux candidat.e.s de fournir une description des politiques et procédures de l'organisme pour traiter les conflits d'intérêts et les irrégularités financières ou autres, y compris, sans s'y limiter, des procédures adéquates :

- En exigeant que l'organisme et ses représentants déclarent tout intérêt personnel ou financier dans toute question relative aux activités financées, et qu'ils excluent cette personne de la question concernée.

- En identifiant les étapes nécessaires pour enquêter sur une irrégularité.
- En élaborant un plan d'action rapide et adéquat pour récupérer tous les fonds détournés dans le cadre d'une fraude avérée.
-

Lors des négociations, les candidat.e.s devront également inclure une description des politiques et des procédures de l'organisme visant à mettre en place des contrôles internes adéquats pour prévenir la corruption, la fraude et toute autre utilisation abusive des fonds.

G. Activités et livrables

Les projets financés dans le cadre de cette initiative devront mener les activités suivantes et fournir les résultats attendus.

1. Rapports sur le rendement axés sur l'utilisation des fonds et les résultats obtenus.
2. Suivi, évaluation et apprentissage (SEA) solides. Les partenaires de Nexa exigent que tous les projets financés rendent compte de leurs activités, de leurs résultats et de leur impact.
3. Un rapport final qui rend compte des dépenses financières et présente une évaluation claire de l'impact du projet, y compris les progrès réalisés pour garantir l'accès à l'innovation à ceux qui en ont le plus besoin et la diffusion à grande échelle des connaissances générées.
4. Mises à jour continues après l'investissement dans la gestion des droits de propriété intellectuelle des innovations soutenues.
5. Les projets financés devront fournir des supports de communication comprenant des photos, des vidéos et des témoignages, afin de soutenir l'apprentissage, le partage des connaissances et les communications publiques liées au projet d'innovation.

La liste complète des activités et des livrables figurera dans l'accord de financement conclu avec le partenaire contractuel de Nexa.

H. Conditions de conformité des bailleurs de fonds

Une partie ou la totalité des fonds octroyés à un.e candidat.e retenu sera mise à la disposition des partenaires de Nexa dans le cadre d'accords de financement conclus entre ces partenaires et certains bailleurs de fonds. L'Accord de financement conclu avec un.e candidat.e retenu intégrera certaines des obligations de conformité imposées par ces bailleurs de fonds, qui s'appliquent à tous les bénéficiaires de fonds, y compris les bénéficiaires de financement. Le candidat devra reconnaître avoir lu et compris ces obligations de conformité imposées par les bailleurs de fonds et devra faire les déclarations, donner les garanties et s'engager à respecter les conditions générales énoncées dans les conditions de conformité applicables, imposées par le ou les bailleurs de fonds, comme condition pour recevoir une subvention du partenaire contractant.

I. Modalités de financement

COÛTS ADMISSIBLES

Les innovateur.trice.s sélectionnés devront se conformer à la ou aux directives pertinentes en matière de coûts. La ou les directives pertinentes en matière de coûts seront communiquées à un stade ultérieur du processus de sélection en fonction du ou des partenaires contractants de Nexa.

MODALITÉS DE VERSEMENT

Les avances initiales et les paiements ultérieurs seront négociés avec le(s) partenaire(s) contractant(s) de Nexa.

AUDIT

Les dépenses liées au projet feront l'objet d'un audit par le(s) partenaire(s) contractant(s) de Nexa, comme stipulé dans l'accord de financement conclu avec l'innovateur.trice sélectionné.e.

J. Conseils sur l'utilisation de l'IA générative dans nos processus de financement

Utilisation de l'intelligence artificielle par les candidat.e.s dans la préparation des propositions de financement

Les partenaires de Nexa reconnaissent que l'intelligence artificielle (IA) générative peut être un outil utile pour les candidat.e.s dans la préparation de leurs propositions de financement, notamment pour aider les personnes dont l'anglais et le français ne sont pas la langue maternelle, pour simplifier des idées complexes et pour affiner d'autres façons d'aborder les informations à soumettre.

Les partenaires de Nexa s'attendent toutefois à ce que les candidat.e.s et les institutions qui leur sont affiliées proposent des idées originales. Il incombe également à ces candidat.e.s et à ces institutions de veiller à ce que les informations contenues dans leurs demandes soient véridiques, exactes et complètes et que, le cas échéant, les sources soient dûment mentionnées et référencées. Les candidat.e.s doivent être conscients que l'utilisation de l'IA générative peut conduire à la présentation d'informations sans reconnaissance appropriée des droits d'auteur ou sans mention.

Utilisation de l'intelligence artificielle par les partenaires de Nexa dans le traitement des demandes

Les candidat.e.s sont informés que les partenaires de Nexa, ou leurs agents, partenaires ou bailleurs de fonds, peuvent utiliser des outils d'IA pour faciliter le traitement, l'analyse ou l'évaluation des demandes soumises en réponse à cette opportunité de financement.

Ces outils peuvent être utilisés, par exemple, pour soutenir des tâches administratives telles que l'organisation des documents de candidature, l'identification des informations pertinentes ou la réalisation d'évaluations préliminaires au regard des critères d'évaluation publiés. Les partenaires de Nexa peuvent également utiliser ces outils pour évaluer l'usage de l'IA générative par les candidat.e.s.

L'utilisation d'outils d'IA vise à soutenir la prise de décision humaine, et non à la remplacer. Une supervision humaine est assurée tout au long du processus d'évaluation afin de garantir que les évaluations sont équitables, cohérentes et alignées sur les objectifs de cette opportunité de financement.

nexa

climat x santé



Grand Challenges Brazil